

- la présentation au Conseil des demandes d'adhésion aux Nations Unies;
- l'entrée en rapport avec le Secrétariat pour des questions concernant les Nations Unies.

### ***Le Secrétariat***

Le SG encadre les organes clés du Secrétariat de l'ONU comme le Département des affaires politiques (DAP) et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), dont le travail concerne directement le CS. Le DAP, par exemple, fait au CS des exposés sur des questions dont il est saisi. Le DOMP veille à l'exécution des décisions du CS relatives aux opérations de maintien de la paix.

## **II DOCUMENTS ET RÉALISATIONS**

### ***Résolutions***

Une résolution est l'expression la plus forte qui soit de la volonté du CS. Elle contient généralement des décisions sur des mesures à prendre et a force obligatoire pour tous les États membres de l'ONU. C'est l'instrument qui sert à exiger que les États membres prennent certaines mesures (par ex. la cessation des hostilités), à imposer des sanctions, à mandater des opérations de maintien de la paix et à autoriser le recours à la force. Une résolution peut également définir la position du CS sur une question donnée, sans nécessairement mener à une mesure concrète. Une résolution est un document officiel et numéroté du CS.

Une résolution fait généralement l'objet de négociations au cours de consultations informelles au sein du CS (voir ci-après). Avant acceptation du libellé, une résolution peut circuler pendant un certain temps sous forme de document de travail. Une fois donné l'accord de principe, le Secrétariat prépare un tirage en bleu sur papier à en-tête de l'ONU, qui fait alors l'objet d'un vote au cours d'une réunion officielle du Conseil.

### ***Déclarations de la présidence***

Une déclaration de la présidence est un texte ayant fait l'objet de négociations que lit le président du Conseil au cours d'une réunion officielle. Il s'agit de l'expression de l'opinion du CS sur une question de fond, mais n'a pas force obligatoire pour les États membres. Bien qu'elle soit généralement une exhortation, une déclaration de la présidence peut contenir des directives précises pour les États membres ou des instructions précises pour le Secrétaire général. Une déclaration de la présidence est un document officiel du Conseil.

Une déclaration de la présidence exprime un consensus des membres du Conseil et est souvent l'instrument auquel on a recours si le CS est incapable de s'entendre sur une résolution ou décide de ne pas prendre de mesure décisive. Comme une résolution, une déclaration de la présidence fait l'objet de négociations au cours de